

La Rigoleuse : un outil qui entretient les rigoles selon la réglementation

La **rigoleuse** (ou cureuse de fossés) se fixe sur un tracteur et permet d'entretenir les rigoles (petits fossés) situées en zone humide afin d'évacuer l'eau en surface en évitant le drainage et l'asséchement. Les dimensions des rigoles sont au maximum de 30 x 30 cm.

Dimensions rigoleuse : 3,1 m de long / 500kg Portée du bras : 2,2 m à partir de la prise de force

Période d'utilisation : Octobre à Février

Caution : Chèque de 1000€ non encaissé

Participation au frais d'entretien : 20€/jour



Mode d'emploi pour la mise à disposition de la rigoleuse :

- 1. Contacter l'AREMIP
- -> Evaluation de vos besoins sur site et détails de la mise à disposition
- -> Signature de la convention de prêt
- 2. Récupérer la rigoleuse, avec une remorque adaptée (non fournie)
- -> état des lieux
- 3. Ramener la rigoleuse, avec une remorque adaptée (non fournie)
- -> Vérification de l'état du matériel et rendu de caution

Contact

Cellule d'Assistance Technique Zones humides Pyrénées centrales

AREMIP

05.61.95.49.60 / aremip2@gmail.com

20 place Valentin Abeille - 31210 Montréjeau











